



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU  
MARCHÉ 2024M02 « MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION  
ET LA RESTRUCTURATION D'UNE CRECHE A CERONS »**

**DECISION N°2024/16**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R2122-8 ;

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point 3 : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et services qui peuvent être passés sans mise en concurrence ni publicité préalable selon la procédure de gré à gré dite « seuil de dispense de procédure » selon la réglementation en vigueur ; »

CONSIDERANT les devis effectués,

CONSIDERANT l'offre de la société MICHEL APARD ARCHITECTURE ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ATTRIBUER le marché n°2024M02 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration d'une crèche à Cérons à la société Michel APARD Architecture pour un prix de 22 120 € HT soit 26 544 € TTC.

**ARTICLE 2 :** DE SIGNER ledit marché avec la société MICHEL APARD ARCHITECTURE.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,  
Le PRESIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 13/03/2024  
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

**MIS EN LIGNE LE : 27 MARS 2024**